



**FFR**

Règlements  
Généraux  
2023-2024

## ARTICLE 661 - MONTANT DE L'INDEMNITE DE FORMATION

Le montant de l'indemnité de formation est fixé selon le groupe d'appartenance de l'association d'accueil et le niveau du joueur concerné.

### « JOUEURS » (âgés de moins de 23 ans à la date de la demande de mutation)

#### A) Joueurs ne justifiant d'aucune sélection au cours des deux dernières saisons :

CLASSE D'AGE*	Rejoignant un club du 1 <sup>ère</sup> GROUPE Groupements professionnels de TOP14	Rejoignant un club du 2 <sup>ème</sup> GROUPE Groupements professionnels de PRO D2	Rejoignant un club du 3 <sup>ème</sup> GROUPE  Nationale, Nationale 2, Fédérale 1	Rejoignant un club du 4 <sup>ème</sup> GROUPE  Fédérale 2	Rejoignant un club du 5 <sup>ème</sup> GROUPE  Fédérale 3
« Moins de 14 ans »	1 000 €	1 000 €	600 €	300 €	200 €
« Moins de 16 ans »	1 000 €	1 000 €	600 €	300 €	200 €
« Moins de 19 ans »	1 500 €	1 500 €	600 €	300 €	200 €
« Plus de 18 ans »	700 €	700 €	600 €	300 €	200 €

\* La classe d'âge à prendre en compte est celle dans laquelle évoluera le joueur dans sa nouvelle association.

#### B) Joueurs justifiant d'une sélection au cours des deux dernières saisons :

NATURE DE LA SELECTION DES DEUX DERNIERES SAISONS		Rejoignant un club du 1 <sup>ère</sup> GROUPE Groupements professionnels de TOP14	Rejoignant un club du 2 <sup>ème</sup> GROUPE Groupements professionnels de PRO D2	Rejoignant un club du 3 <sup>ème</sup> GROUPE  Nationale, Nationale 2, Fédérale 1	Rejoignant un club du 4 <sup>ème</sup> GROUPE  Fédérale 2	Rejoignant un club du 5 <sup>ème</sup> GROUPE  Fédérale 3
NATURE DE LA SELECTION	« Moins de 14 ans » : - Sélection Départementale	1 500 €	1 500 €	900 €	450 €	300 €
	« Moins de 16 ans » : - Académie Pôle Espoir - Sélections Interpoules U16 à XV et à 7	1 500 € 3 000 €	1 500 € 3 000 €	750 € 900 €	300 € 450 €	200 € 300 €
	« Moins de 19 ans » : - Sélections Interpoules U17 à XV et à 7, Sélections Interpoules U18 - Equipe de France à XV « moins de 18 ans », et Equipe de France à 7 « moins de 18 ans »	3 000 € 9 000 €	3 000 € 9 000 €	1 000 € 6 000 €	600 € 4 500 €	450 € 3 000 €
	« Plus de 18 ans » : - Equipe de France « moins de 20 ans » à XV ou à 7 Développement - Equipe de France à XV et Equipe de France à 7 (compétitions World Rugby), y compris Equipe de France « moins de 20 ans », France 2023	9 000 € 12 000 €	9 000 € 12 000 €	6 000 € 9 000 €	4 500 € 6 000 €	3 000 € 4 500 €

### « JOUEUSES » (âgés de moins de 26 ans à la date de la demande de mutation)

Aucune indemnité de formation ne sera due dans le cadre des mutations intervenant au titre de la saison 2023/2024.

#### REMARQUES :

Aux fins d'application du présent article 661 :

- Les deux dernières saisons désignent celles précédant la saison au titre de laquelle le joueur mute. Exemple : pour un joueur mutant dans une nouvelle association dans laquelle il évoluera à compter de la saison 2023/2024, les deux précédentes saisons à considérer sont les saisons 2021/2022 et 2022/2023 ;
- Les montants figurant dans les tableaux ci-dessus ne s'additionnent pas. Ainsi, lorsqu'un joueur justifie de plusieurs natures de sélection, seule celle correspondant au montant de l'indemnité de formation le plus élevé, est prise en compte.

### 6.3 Indemnités de formation

Conformément au Chapitre IV- Article 260 du Règlement Financier de la FFR, la LRNAR appliquera un prélèvement de 20% du montant de l'indemnité fédérale.

La part reversée au club, soit 80 %, sera créditée sur le compte club.

Les mutations ne seront validées qu'après réception du chèque des indemnités de formation.

#### ARTICLE 662 – COUTS DES MUTATIONS



FFR  
Règlements  
Généraux  
2023-2024

- Mutation d'un joueur licencié dans une association amateur, vers un groupement dont l'équipe « UNE » senior est professionnelle et adoptant le statut de joueur sous contrat :

150 € - Aucune majoration pour frais de dossier.

- Mutation d'un joueur amateur « Moins de 16 ans » et au-dessus, vers une association dont l'équipe « UNE » senior est professionnelle et conservant le statut de joueur ou joueuse amateur :

174 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).

Part revenant à la F.F.R. : 104 €.

Part revenant au compte « Solidarité »\* : 10 €.

- Mutation d'un joueur « Moins de 16 ans » et au-dessus, ou d'une joueuse « Moins de 18 ans » et au-dessus, vers une association de Nationale, Nationale 2, Fédérale 1, d'Elite 1 Féminine ou d'Elite 2 Féminine :

87 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).

Part revenant à la F.F.R. : 52 €.

Part revenant au compte « Solidarité »\* : 8 €.

- Mutation d'un joueur « Moins de 16 ans » et au-dessus, ou d'une joueuse « Moins de 18 ans » et au-dessus, vers une association de Fédérale 2, Fédérale 3 ou de Fédérale Féminines 1 ou 2 :

65 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).

Part revenant à la F.F.R. : 40 €.

Part revenant au compte « Solidarité »\* : 8 €.

- Mutation d'un joueur « Moins de 16 ans » et au-dessus, ou d'une joueuse « Moins de 18 ans » et au-dessus, vers une association de Régionale ou de Féminines Régionales à X :

44 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).

Part revenant à la F.F.R. : 24 €.

Part revenant au compte « Solidarité »\* : 8 €.

\* Rente Grand blessés du Rugby.

#### 3.1.2 TARIF DES MUTATIONS (ART 662 - FFR)

CATÉGORIE	FFR + LRNAR	FFR	LIGUE
Groupement Professionnel Association support	260€	174€	86€
Fédérale 1 - Nationale Fédérale 1 <sup>ère</sup> Division Élite – 2 <sup>ème</sup> Division Armelle-Auclair Joueur à partir de -16ans et -18 ans féminines	170 €	87€	83€
Fédérale 2 Fédérale 3	130 €	65€	65€
Séries Régionales Féminines Promo Fédé, Féminines X + 14 ans	75 €	44€	31€
EDR jusqu'au – de 14 ans (sauf association support)	Gratuité	Gratuité	Gratuité

Les mutations seront validées après le règlement des indemnités de formation, réparties selon la règle décrite à l'article 6.3.

**Gratuité des mutations** : Titre II des règlements généraux art 215-216 et 258